

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2583)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 143

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« contre-notification et d'appel »

les mots :

« recours interne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, clarifiant la formulation retenue par le Sénat des dispositifs de recours interne devant les opérateurs contre les décisions qu'ils prennent en matière de retrait de contenus.